

2024

CONCOURS EXTERNE DE SURVEILLANT DU JARDIN

SUJETS

SÉNAT





CONCOURS DE SURVEILLANT DU JARDIN 2024

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

I. Épreuve écrite de mise en situation individuelle (*durée : 1 heure – coefficient 1*)

Cette épreuve est destinée à apprécier le sens de l'analyse, les facultés de raisonnement ainsi que les compétences rédactionnelles des candidats.

Elle consiste en **6 cas** à traiter par les candidats en 1 heure.

Sur 20 points :

- 15 sont attribués à l'évaluation du traitement des cas (soit 2,5 points par cas) ;
- 5 sont attribués à la qualité de l'expression écrite (2 points pour l'orthographe et la grammaire et 3 points pour la syntaxe et l'intelligibilité des réponses).

II. Épreuve de compte rendu (*durée : 1 heure – coefficient 2*)

Cette épreuve consiste à rendre compte par écrit, le plus complètement et exactement possible, de faits dont les candidats prennent préalablement connaissance visuellement, oralement ou par écrit.

Il sera tenu compte des qualités d'expression écrite.

Sujet

Restituez de façon détaillée, le plus complètement et exactement possible, l'ensemble des faits présentés dans le film qui vient de vous être projeté.

Il sera tenu compte de la chronologie et des qualités d'expression écrite.

Le compte rendu doit être rédigé de manière strictement anonyme (sans y faire figurer votre nom, votre signature, votre matricule ou tout autre signe distinctif) : votre identité ne doit figurer que dans l'espace prévu à cet effet, en haut à droite de la copie (elle sera cachée par le rabat qui sera collé).

ÉPREUVES D'ADMISSION

Les épreuves d'admission comprennent :

1. Épreuve d'exercices physiques (*Coefficient 2*)

L'épreuve d'exercices physiques porte sur les deux disciplines suivantes : course de vitesse et course de demi-fond.

Les modalités et le barème de notation de cette épreuve sont précisés en annexe.

2. Épreuve orale facultative de langue vivante (*Durée 15 minutes – coefficient 1 – seuls les points excédant la note de 10 sur 20 sont pris en compte*)

Cette épreuve consiste en une conversation libre dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien.

3. Mise en situation collective (*Durée 15 minutes de mise en situation collective et 5 minutes d'interrogation individuelle – coefficient 2*)

Lors de cette épreuve, les candidats sont répartis en groupes.

À partir d'éléments succincts décrivant une situation concrète et pouvant faire appel à l'utilisation de matériel (plans, photos, réglementation, etc.), les candidats d'un même groupe procèdent, en se répartissant librement la parole, à un échange les conduisant à organiser le travail en équipe et à définir les actions qui pourraient être mises en œuvre pour répondre à la situation posée.

Chaque candidat est ensuite interrogé individuellement par le jury, en l'absence des autres candidats, sur la situation à laquelle il vient de participer.

Cette épreuve vise à apprécier les qualités relationnelles des candidats, leur capacité d'écoute et d'initiative, ainsi que leur aptitude à travailler en équipe. Elle ne requiert pas de connaissances techniques particulières et ne comporte aucun programme spécifique.

4. Entretien avec le jury (*Durée 20 minutes – coefficient 4*)

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury permettant d'apprécier la motivation et l'adéquation des candidats à l'emploi de surveillant du Jardin.

Pour cette épreuve, le jury dispose d'une fiche individuelle de renseignements, préalablement remplie par les candidats et ne faisant l'objet d'aucune notation.

Un ou plusieurs inventaires de personnalité, non notés, seront renseignés par les candidats puis portés à la connaissance du jury avant l'entretien.

MODALITÉS ET BARÈME DE L'ÉPREUVE D'EXERCICES PHYSIQUES

Les résultats de l'épreuve d'exercices physiques sont appréciés en application des dispositions des règlements en vigueur dans la fédération française d'athlétisme.

Pour cette épreuve d'exercices physiques, **seuls les points obtenus au-dessus de la moyenne sont pris en compte**. La notation des épreuves d'exercices physiques se fonde sur une échelle de notation particulière.

Seuls les candidats déclarés inaptes à subir l'épreuve d'exercices physiques par le **médecin d'aptitude du Sénat**, au vu notamment des certificats médicaux produits par les intéressés, sont dispensés de cette épreuve par décision du président du jury. Les candidats ainsi dispensés se voient attribuer d'office une note égale à la moyenne des notes obtenues par les candidats de leur sexe qui ont passé l'épreuve d'exercices physiques. Il en est de même pour la note attribuée aux candidats qui ne peuvent participer, en tout ou partie, à l'épreuve d'exercices physiques, pour une raison inopinée médicalement constatée et ultérieurement approuvée par le médecin d'aptitude du Sénat.

Si un candidat ne peut effectuer la totalité des exercices prévus, la note qui lui est attribuée à la fin de l'épreuve est calculée en divisant la somme des notes obtenues par lui à chacun des exercices qu'il a effectués, par le nombre total des exercices prévus.

Si les installations sportives sont rendues impraticables, l'épreuve peut être, en totalité ou en partie, annulée ou reportée par décision du président du jury. Cette décision est portée à la connaissance des candidats par l'envoi d'un mail sur l'adresse qu'ils ont indiquée lors de leur inscription ainsi que la publication d'une annonce sur le site internet du Sénat.

L'ordre de passage des candidats dans les différents exercices est laissé à la discrétion du jury en fonction des nécessités de l'organisation.

Deux faux départs du même candidat entraînent la note de 0 sur 20 à l'épreuve pour ledit candidat.

Conditions de déroulement de l'épreuve

- | | |
|----------------------------|---|
| Course de vitesse | : un seul essai. En fonction du nombre de candidats, course individuelle ou par deux. Le départ peut être effectué debout ou accroupi, dans ce dernier cas avec ou sans starting-block. La performance est arrondie au centième de seconde inférieur. |
| Course de demi-fond | : épreuve en ligne avec un maximum de 12 candidats au départ, un seul essai. La performance est arrondie au dixième de seconde inférieur. |

Note sur 20	FEMMES		HOMMES		Note sur 20
	Course de vitesse	Course de demi-fond	Course de vitesse	Course de demi-fond	
	<i>60 mètres</i>	<i>1000 mètres</i>	<i>100 mètres</i>	<i>1000 mètres</i>	
20	9"2	4'00"	12"7	3'00"	20
19,5	9"3	4'06"	12"8	3'06"	19,5
19	9"4	4'12"	12"9	3'12"	19
18,5	9"5	4'18"	13"0	3'18"	18,5
18	9"6	4'24"	13"1	3'24"	18
17,5	9"7	4'30"	13"2	3'30"	17,5
17	9"8	4'36"	13"3	3'36"	17
16,5	9"9	4'42"	13"4	3'42"	16,5
16	10"0	4'48"	13"5	3'48"	16
15,5	10"1	4'54"	13"6	3'54"	15,5
15	10"2	5'00"	13"7	4'00"	15
14,5	10"3	5'06"	13"8	4'06"	14,5
14	10"4	5'12"	13"9	4'12"	14
13,5	10"5	5'18"	14"0	4'18"	13,5
13	10"6	5'24"	14"1	4'24"	13
12,5	10"7	5'30"	14"2	4'30"	12,5
12	10"8	5'36"	14"3	4'36"	12
11,5	10"9	5'42"	14"4	4'42"	11,5
11	11"0	5'48"	14"5	4'48"	11
10,5	11"1	5'54"	14"6	4'54"	10,5
10	11"2	6'00"	14"7	5'00"	10
9,5	11"4	6'06"	14"9	5'06"	9,5
9	11"6	6'12"	15"1	5'12"	9
8,5	11"8	6'18"	15"3	5'18"	8,5
8	12"0	6'24"	15"5	5'24"	8
7,5	12"2	6'30"	15"7	5'30"	7,5
7	12"4	6'36"	15"9	5'36"	7
6,5	12"6	6'42"	16"1	5'42"	6,5
6	12"8	6'48"	16"3	5'48"	6
5,5	13"0	6'54"	16"5	5'54"	5,5
5	13"2	7'00"	16"7	6'00"	5
4,5	13"4	7'06"	16"9	6'06"	4,5
4	13"6	7'12"	17"1	6'12"	4
3,5	13"8	7'18"	17"3	6'18"	3,5
3	14"0	7'24"	17"5	6'24"	3
2,5	14"2	7'30"	17"7	6'30"	2,5
2	14"4	7'36"	17"9	6'36"	2
1,5	14"6	7'42"	18"1	6'42"	1,5
1	14"8	7'48"	18"3	6'48"	1
0,5	15"0	7'54"	18"5	6'54"	0,5